

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE JACKSON BEARDY

LA PERTE D'UN GRAND ARTISTE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, Jackson Beardy a longtemps compté parmi nos contemporains. Il fait maintenant partie de notre patrimoine. Son nom est associé à ceux des Morrisseau, Ray et Odjig, tous des artistes qui ont donné un sentiment inébranlable de fierté aux Indiens.

Jackson a été un artisan de la renaissance de la culture et des traditions indiennes. On pouvait distinguer dans son œuvre la spiritualité sur laquelle reposent les valeurs indiennes. Au début, ses peintures se vendaient pour une bouchée de pain tandis qu'il luttait pour acquérir la notoriété qu'il méritait si largement. Avec le temps, la valeur de son œuvre a été reconnue tout d'abord à Winnipeg et plus tard au Centre national des Arts.

Le Canada a perdu un grand artiste, les Indiens un initiateur et le Manitoba un fils préféré. Nous pleurons sa disparition.

* * *

[*Français*]

STATISTIQUE CANADA

LES DONNÉES CONCERNANT LA POPULATION ACTIVE AU CANADA

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, je veux soumettre à l'attention de la Chambre une opinion relative aux données fournies par Statistique Canada sur la population active au pays.

A mon avis, la population canadienne est mal informée et les citoyens reçoivent des données qui pourraient leur paraître erronées du fait que l'établissement du taux de chômage est fondé sur la population active. Or, celle-ci comprend les travailleurs rémunérés et les chômeurs dits officiels, c'est-à-dire ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage. Monsieur le Président, beaucoup de travailleurs sans emploi, non admissibles à l'assurance-chômage, sont éliminés de la population active. Par ailleurs, les prestataires de programmes sociaux, comme le bien-être social, qui sont aptes à travailler et qui n'ont pas d'autres moyens de subsistance que le recours à l'État, sont du même coup ignorés dans le calcul de la population active. Il serait grand temps d'établir des statistiques officielles ou plus cohérentes qui reflètent la réalité canadienne dans tous les secteurs de notre activité économique.

Souvent, monsieur le Président, on a recours aux données de la population active pour établir une compensation monétaire dans des programmes gouvernementaux tant au plan régional que dans les circonscriptions électorales. Alors en se servant de ces données, il est déplorable de constater que des circonscriptions sont pénalisées et perdent des fonds essentiels à la reprise économique et plus particulièrement . . .

M. le Président: Je regrette d'informer l'honorable député que son temps de parole est écoulé.

DÉBATS DES COMMUNES

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'ALLOCATION DU PREMIER MINISTRE DEVANT DES GENS D'AFFAIRES DE NEW YORK—FÉLICITATIONS

M. Dan McKenzie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, hier soir, à New York, le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé que le Canada était de nouveau disposé à faire des affaires.

Des voix: Bravo!

M. McKenzie: Les entrepreneurs américains ont applaudi ces propos à tout rompre, se réjouissant de l'accueil que les Canadiens réservent désormais à leurs initiatives commerciales.

Les deux pays ont été heureux et soulagés d'apprendre que le premier ministre mettait fin aux odieuses dispositions du Programme énergétique national. Non seulement le premier ministre a-t-il rétabli l'harmonie entre le Canada et les États-Unis, mais il a pavé la voie à la revitalisation de notre économie. Grâce à l'invitation qu'il a chaleureusement lancée à nos voisins du Sud, nous savons que bientôt, le Canada n'aura enfin plus besoin d'emprunter pour régler tous ses problèmes.

Je suis sûr que tous les députés à la Chambre voudront se joindre à moi pour féliciter le premier ministre de sa visite fructueuse à New York. Le moment ne pouvait être mieux choisi pour fournir aux Américains l'occasion de faire au Canada des affaires qui nous soient mutuellement profitables et pour redonner aux Canadiens l'espoir en une économie prospère et florissante, puisque nous sommes à l'aube d'une nouvelle année.

* * *

LA CULTURE

L'INCIDENCE DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, la communauté culturelle et artistique du Canada se demande ce que fait le gouvernement depuis qu'il a emménagé sur la Colline. Avant les élections, on traitait royalement les artistes à coups de promesses et d'acclamations. Le parti conservateur affirmait à qui voulait l'entendre qu'il s'engageait à accroître la contribution fédérale au développement culturel.

Que s'est-il passé depuis le 4 septembre? Depuis l'exposé économique, la communauté culturelle est soumise à un régime très austère. Non seulement le budget de Radio-Canada a été réduit de 85 millions, mais les organismes et les projets culturels se sont vus soustraire 15 millions.

L'industrie des arts fait vivre bien du monde. Environ 66 p. 100 de son budget est dépensé en salaire. Les compressions budgétaires vont donc entraîner la suppression de nombreux emplois dans ce secteur. Sans compter qu'elles vont nuire au rôle que les arts sont appelés à jouer dans la création d'une identité culturelle nationale.